

Rapport annuel 2010/2011

cyberSante Ontario

Amélioration des soins de première ligne



Message du président du conseil

Raymond V. Hession



L'organisme s'est transformé depuis que le nouveau conseil d'administration et la nouvelle équipe de direction ont pris en charge la gestion et le contrôle de cyberSanté Ontario l'an dernier. En se basant sur le rapport du vérificateur général de 2009, il a établi une stratégie à long terme pour généraliser l'utilisation des dossiers de santé électroniques d'ici 2015. Les mesures pour améliorer la supervision et la gestion de projets sont presque toutes en place. Les contrôles des dépenses répondent maintenant aux normes les plus élevées.

L'organisme a réduit le nombre d'experts-conseils de 385 à 122. Cette réduction et la rationalisation des opérations au sein de l'organisme ont produit des économies annuelles de plus de 30 millions de dollars pour les contribuables de l'Ontario. Les résultats de projets sont nombreux, notamment : imagerie numérique, images neurochirurgicales pour les urgences, système de gestion des rapports hospitaliers, visualisateur des profils pharmaceutiques des patients, et adoption des dossiers médicaux électroniques. Il y a encore beaucoup de projets majeurs en cours, comme : gestion des maladies chroniques/registre des cas de diabète, gestion des médicaments, centres régionaux d'intégration – ConnexionRGT, dossiers médicaux électroniques dans les centres de santé communautaire, et exploitation de la disponibilité du Système d'information de laboratoire de l'Ontario.

Ces accomplissements et d'autres prouvent que la culture organisationnelle de cet organisme transformé est résolument axée sur l'exécution et la responsabilité.

Le conseil d'administration remercie les dirigeants et le personnel de cyberSanté Ontario pour leurs réalisations.

L'automne dernier, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté à l'unanimité la Loi de 2010 sur l'excellence des soins pour tous. Cette loi met fermement l'accent sur la responsabilité des fournisseurs de soins en Ontario concernant la planification et l'amélioration continue de la qualité de la santé. De plus en plus d'Ontariens comprennent l'importance de la contribution de cyberSanté Ontario. Au cours des quatre prochaines années, l'Ontario disposera graduellement des dossiers de santé électroniques tant attendus – le plus important outil d'amélioration de la qualité de la santé de la présente génération. Il reste maintenant à la direction et au personnel du nouvel organisme de tenir sa promesse.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Hession', with a long horizontal line extending to the right.

Message du président et chef de la direction

Greg A. Reed



L'année dernière a été importante pour cyberSanté Ontario.

L'organisme a maintenant une stratégie à long terme ainsi qu'une équipe de gestion et du personnel qui se concentrent clairement sur toutes les tâches nécessaires pour créer un système de santé électronique. Le but est d'améliorer la qualité des soins et leur accès pour la population ontarienne.

En cours de route, nous profitons de chaque occasion qui se présente pour mettre le plus tôt possible des renseignements électroniques sur les patients à la disposition des fournisseurs de soins de première ligne.

Le fonctionnement de cyberSanté Ontario repose sur une série de partenariats entre les secteurs public et privé avec des fournisseurs de soins de toute la province et des fournisseurs de technologie de partout au monde. Environ 80 pour cent de notre budget annuel est canalisé vers ces partenaires qui construisent d'importants modules de notre système de dossiers électroniques.

Notre rôle consiste à orchestrer ces séries de partenariats de diverses façons :

- Concevoir l'architecture générale qui intégrera les divers systèmes de dossiers des patients existant actuellement dans la province.
- Établir les normes et pratiques communes nécessaires pour mettre les dossiers des patients à la disposition des fournisseurs de soins sur qui la population compte.
- Assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements sensibles sur les patients.
- Financer stratégiquement les projets qui construisent un système convergent de dossiers de santé électroniques.
- Gérer cet éventail de projets étroitement liés afin qu'ils respectent les échéances et le budget et soient coordonnés de près.

Je me fais le porte-parole du personnel de cyberSanté Ontario en disant que nous sommes très honorés d'assumer cette grande responsabilité qu'on nous a confiée. Au fil de nos travaux avec nos partenaires pour les soins et la technologie, la vision commune des moyens d'améliorer la qualité des soins dispensés à la population ontarienne nous galvanise.

A handwritten signature in black ink that reads "Greg A. Reed". The signature is written in a cursive, flowing style.

Créé par le gouvernement provincial en septembre 2008, cyberSanté Ontario est un organisme gouvernemental chargé d'une tâche importante : jouer un rôle de premier ordre dans la mobilisation de la technologie de l'information et l'innovation afin d'améliorer les soins aux patients, leur sécurité et leur accès, et appuyer ainsi la stratégie du gouvernement en matière de santé.

Le gouvernement de l'Ontario nous a confié le mandat de :

- Fournir des services de cybersanté et le soutien connexe pour la planification, la gestion et la prestation efficaces et rentables des soins en Ontario;
- Élaborer la stratégie et les principes opérationnels des services de cybersanté;
- Protéger la vie privée des particuliers dont les renseignements personnels en général ou sur la santé sont recueillis, transmis, entreposés ou échangés par l'organisme ou par son entremise, conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS) et toutes autres lois applicables.

Ce rapport de cyberSanté Ontario donne un aperçu des activités de l'organisme pour l'exercice 2010-2011. Il comporte quatre sections :

- Réponse aux préoccupations soulevées par le vérificateur général de l'Ontario en 2009
- Progrès accomplis dans la création d'un système électronique de santé
- Le rôle de l'organisme au fil de sa progression
- Commentaires financiers

Réponse aux préoccupations soulevées par le vérificateur général de l'Ontario

En 2009, le vérificateur général de l'Ontario a formulé des recommandations pour améliorer le fonctionnement de cyberSanté Ontario.

Plus tôt cette année, l'organisme a documenté, à l'intention du Comité permanent des comptes publics, les mesures rapides et profondes qu'il a prises pour donner suite à ces recommandations. Il a réalisé des progrès substantiels pour combler ses lacunes sur tous les points abordés dans le rapport du vérificateur général.

cyberSanté Ontario a établi un plan stratégique à long terme approuvé par le Conseil des ministres, mis en œuvre de vastes mesures de gouvernance afin d'assurer la supervision serrée par un conseil d'administration reconstitué et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD), adopté une série complète de politiques, de procédés et de vérifications internes pour assurer la transparence de l'approvisionnement en expertise technologique au moyen de contrats avec des vendeurs et en rendre compte, et réduit le nombre d'experts-conseils à un niveau inférieur au degré acceptable indiqué par le comité permanent.

L'action urgente et complète sur ces fronts a produit une plateforme organisationnelle beaucoup plus solide à partir de laquelle cyberSanté Ontario a pu aller de l'avant pour améliorer la qualité des soins et leur accès en instaurant les dossiers de santé électroniques (DSE). L'an dernier, l'organisme a accéléré la livraison des DSE et d'outils dans toute la province.

Progrès accomplis dans la création d'un système électronique de santé

L'année écoulée a été celle d'un changement important et positif pour cyberSanté Ontario. Sous la direction d'une nouvelle équipe de gestion, un plan stratégique pour livrer les DSE d'ici 2015 a été dressé et diffusé largement dans le secteur de la santé. Ce degré de consultation a constitué une nouvelle approche de travail avec les chefs de file clinique dans le domaine, étant entendu que la réussite collective repose sur la compréhension mutuelle de la manière à employer pour effectuer les améliorations nécessaires.

La transformation de la technologie de l'information offre un pont vers le changement dans le secteur de la santé. Quand les cliniciens disposent des bons renseignements au bon moment, ils peuvent dispenser des soins plus rapidement, plus éclairés et mieux coordonnés.

L'an dernier, l'organisme a commencé à déployer les principaux systèmes provinciaux fondamentaux requis pour jeter les bases des DSE dans tout l'Ontario, tout en fournissant aux cliniciens l'accès à davantage de renseignements par plusieurs canaux (p. ex., en donnant à près de 300 cliniciens de L'Hôpital d'Ottawa l'accès au SILO et à l'Ontario Drug Benefit Database). Les principaux systèmes provinciaux fondamentaux incluent les registres des fournisseurs, des utilisateurs et des clients, ainsi que le Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO) et les dépôts d'imagerie diagnostique.

Architecture de la santé électronique 2015 : Une base pour l'innovation

Le secteur ontarien de la santé est un environnement complexe et hétérogène de technologie de l'information comportant de nombreux atouts et capacités. De nombreuses possibilités et de nombreux défis se présentent dans une province de cette magnitude, aussi peuplée, et possédant une telle gamme de fournisseurs de services de santé, quand il s'agit de gérer, diriger et instaurer le changement dans tout le paysage des soins de santé.

Afin d'établir le cadre général de collaboration et de communication parmi les intervenants dans la création des DSE, cyberSanté Ontario a redessiné le plan directeur provincial.

Architecture de la santé électronique 2015 éclaire maintenant la planification et la livraison du système électronique de santé de l'Ontario. Ce plan établit le cadre dans lequel cyberSanté Ontario dirigera la livraison en bonne et due forme des DSE à la population et aux praticiens de l'Ontario. Point important, il permet d'établir une série d'architectures standard que tous les participants utiliseront.

En tant que précurseur de l'Architecture de la santé électronique 2015, l'organisme a effectué un premier examen des capacités et systèmes régionaux réutilisables afin d'avoir un aperçu complet du paysage provincial de cybersanté. La création d'un inventaire pour la province encourage la réutilisation et l'exploitation des atouts régionaux actuels tout en encourageant l'innovation dans le domaine pour de nouvelles initiatives.

Outre encourager l'innovation, cyberSanté Ontario doit aussi assurer l'interopérabilité des systèmes de dossiers de santé dans toute la province. Ces exercices menés parallèlement ont permis de créer une architecture provinciale dans laquelle de nombreux partenaires peuvent innover, partager des services et capacités et créer un canal pour étendre ces atouts à l'échelle provinciale. Cette approche réduit le double emploi, le gaspillage et le coût total de la prise en charge tout en accélérant le déploiement.

Accélérer l'intégration régionale

Sachant que l'Ontario est inondé de systèmes d'information sur la santé qui sont incapables de communiquer et d'échanger entre eux des renseignements sur les patients, cyberSanté Ontario s'est concentré sur l'intégration de ces systèmes dans toute la province d'une manière coordonnée, sûre, durable et rentable pour le bien des patients et des fournisseurs de soins.

ConnexionRGT – le projet d'intégration de cyberSanté Ontario le plus grand et le plus complet – est en cours. La phase de planification détaillée a eu lieu en 2010 et l'initiative est entrée en début d'année dans la phase de la conception et de la mise en œuvre. Quand elle sera terminée, elle intégrera environ 700 fournisseurs de services de santé de toute la région du Grand Toronto,

ce qui leur permettra d'échanger des renseignements électroniques médicaux complets pour plus de six millions d'Ontariens. ConnexionRGT illustre la valeur de la collaboration entre les secteurs de santé.

Connexion RGT est le premier de trois carrefours régionaux qui créeront les éléments fondamentaux nécessaires pour permettre l'échange en toute sécurité de renseignements sur les patients au fil du continuum des soins dans toute la province. Les deux autres carrefours sont au stade de la planification et desserviront le sud-ouest, et le nord et l'est de l'Ontario.

Mettre dès aujourd'hui les renseignements sur les patients entre les mains des cliniciens

Les dossiers médicaux électroniques dans les cabinets des médecins

cyberSanté Ontario a réalisé de grands progrès l'an dernier avec le Programme d'adoption du dossier médical électronique (DME) mené en partenariat avec OntarioMD. En mars 2011, les médecins représentant environ six millions de patients participaient à ce programme financé par la province. Ce programme a amené des améliorations des soins grâce aux presque 6 800 médecins qui utilisent ou créent des dossiers de santé électroniques pour leurs patients.

Les plans d'expansion des DME aident aussi les secteurs où le besoin est grand. En mars 2011, cyberSanté Ontario a annoncé que les patients de toute la province qui utilisent les 73 centres de santé communautaires (CSC) de l'Ontario auront accès à un système bilingue de pointe de DME financé par cyberSanté Ontario et les CSC. Le nouveau système de DME sera utilisé par 2 500 fournisseurs de soins (travailleurs sociaux, diététistes et

éducateurs en matière de diabète) et 600 cliniciens qui rédigent des ordonnances (médecins et personnel infirmier praticien) dans tous les CSC de la province qui servent plus de 350 000 Ontariens chaque année. Ce déploiement mettra tous les CSC dans une meilleure position pour participer à la cybersanté et les alignera sur les priorités et objectifs provinciaux.

Système de gestion des rapports hospitaliers : Des rapports hospitaliers en quelques minutes

Plus d'un millier de médecins reçoivent maintenant la transcription de rapports hospitaliers directement dans les DME, ce qui leur permet d'accéder rapidement aux rapports concernant leurs patients. Cette capacité est due aux solutions apportées par des initiatives locales financées par l'Ontario et élaborées en collaboration avec nos partenaires pour la prestation de soins. Afin de continuer à élargir substantiellement ce processus, une stratégie sur les rapports hospitaliers a été dressée afin d'augmenter l'utilité des DME pour les médecins et d'encourager leur adoption. À l'heure actuelle, cyberSanté Ontario accélère le déploiement de ce programme avec ses partenaires locaux dans toute la province.

Soins jour et nuit pour les victimes de traumatismes crâniens

Au printemps 2011, les cent établissements de soins de courte durée de l'Ontario avaient accès à un neurochirurgien 24 heures par jour et sept jours sur sept grâce au Système de transfert d'images cérébrales pour les urgences (STICU), un système de consultations en ligne de cyberSanté Ontario qui donne accès à des soins spécialisés de façon plus facile, rapide et précise.

Il est maintenant possible de prendre des tomodensitogrammes de la tête dans des centres de soins de courte durée de toute la province et de les communiquer à des neurochirurgiens n'importe où et en tout temps. Le STICU a beaucoup réduit le nombre de patients qui devaient être transférés dans la province ou à l'extérieur pour recevoir un traitement. Des 2 887 cas neurochirurgicaux de traumatismes crâniens aiguës vers le STICU, 2 255 ont pu demeurer dans leur établissement local après qu'un neurochirurgien ait examiné leurs tomodensitogrammes en utilisant notre réseau.

cyberSanté Ontario et le MSSLD ont alloué 2,3 millions de dollars pour la conception et l'adoption du STICU. Grâce à cet investissement, le système a jusqu'à présent fait épargner plus de 50 millions de dollars à la province en réduisant les transferts inutiles de patients.

Priorités cliniques

À mesure que cyberSanté Ontario posait les jalons du dossier de santé électronique, remaniait l'Architecture de la santé électronique 2015 et travaillait pour mettre les renseignements entre les mains des cliniciens, il continuait à faire avancer ses priorités cliniques fondamentales : le Registre des cas de diabète, le système de gestion des médicaments et l'accès des cliniciens au SILO.

Registre des cas de diabète

En Ontario, on estime à 1,2 million le nombre de personnes atteintes de diabète de type 1 ou 2 diagnostiqué, ce qui représente 8,3 pour cent de la population et 4,9 milliards de dollars en coûts directs et indirects pour le système de santé. D'ici 2020, il est prévu que 734 000 cas s'ajouteront, ce qui fait qu'il y aura 1,9 million de diabétiques en Ontario, et que les coûts monteront à 7 milliards de dollars, soit une hausse de 42 pour cent.

cyberSanté Ontario instaure le Registre des cas de diabète, reposant sur un système de gestion des maladies chroniques, qui appuie la Stratégie ontarienne de lutte contre le diabète et vise à améliorer la qualité des soins des Ontariens atteints de cette maladie chronique. Quand le Registre des cas de diabète sera lancé, en partenariat avec leurs fournisseurs de soins, les patients pourront mieux gérer leur diabète. Ce registre est une application en ligne, interactive et protégée conçue pour faciliter la gestion des soins aux diabétiques en suivant les lignes directrices recommandées.

An août 2010, un consortium de vendeurs a été sélectionné à l'issue d'un processus strict d'approvisionnement. Ces vendeurs mettent la dernière main à la conception du Registre des cas de diabète en suivant les paramètres de cyberSanté Ontario et les exigences du Ministère. La mise à l'essai d'une version à production

limitée du registre est prévue pour l'automne 2011, et le déploiement complet dans la province aura lieu quand des cliniciens auront pleinement éprouvé le système.

Système de gestion des médicaments

Le Système de gestion des médicaments fournira le profil pharmaceutique complet de tous les patients, et toutes les équipes de soins de tous les milieux de soins y auront accès. En mars 2011, cyberSanté Ontario et Infrastructure Ontario ont publié une demande de qualifications concernant un système provincial de gestion des médicaments (qui incorpore les ordonnances électroniques et un système d'information sur les médicaments). Deux vendeurs présélectionnés seront invités à répondre à une demande de propositions à l'été 2011.

Système d'information de laboratoire de l'Ontario

Le SILO a été mis en ligne pour la première fois dans un environnement clinique en 2011. Il facilite l'échange protégé des résultats et des analyses de laboratoire des patients en établissant un lien entre les hôpitaux, les laboratoires communautaires et les cliniciens. Le lancement du système provincial de laboratoire est une étape marquante sur le chemin vers les dossiers de santé électroniques.

Le lancement a eu lieu avec une version à production limitée de sorte que 227 cliniciens de L'Hôpital d'Ottawa puissent éprouver complètement le système dans un environnement contrôlé avant le déploiement dans toute la province. L'accès aux renseignements sur les analyses de laboratoire ainsi que l'identification et la validation des clients sont tous deux reconnus à l'échelle nationale comme des éléments fondamentaux du dossier de santé électronique.

Membres du conseil

- **Raymond V. Hession, président**
Du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2013
- **Jean-Pierre Boisclair**
Du 31 mars 2010 au 30 mars 2012
- **Howard Dickson**
Du 21 avril 2010 au 20 avril 2012
- **Dre Rachel Ellaway**
Du 12 mai 2010 au 11 mai 2012
- **David Hallett**
Du 2 juin 2010 au 1er juin 2013
- **J. David Livingston**
Renouvellement – Du 29 septembre 2009 au 28 septembre 2012
- **Carol Stephenson**
Du 14 mai 2009 au 12 juin 2010
- **Sue Matthews**
Renouvellement – Du 9 janvier 2011 au 8 janvier 2013
- **Dr Shaun McGuire**
Du 15 juin 2010 au 14 juin 2012
- **Maureen O'Neil**
Du 31 mars 2010 au 30 mars 2012
- **Greg A. Reed**
Du 1^{er} avril 2010 au 30 mars 2012
- **Heather Sherrard**
Renouvellement – Du 29 septembre 2009 au 28 septembre 2012

Le rôle de l'organisme au fil de sa progression

cyberSanté Ontario a aligné son orientation stratégique sur le programme de santé du gouvernement et regroupe en un seul point de responsabilité toutes les initiatives de renseignements sur la santé financées par les fonds publics qui sont utilisées dans la prestation électronique de services.

Pour remplir son mandat, cyberSanté Ontario :

- Établit l'architecture d'un système provincial protégé de dossiers de santé électroniques fondé sur des normes d'informatiques dans le domaine de la santé;
- Construit les éléments requis de ce système en concluant des contrats et en assurant la coordination avec d'autres initiatives au niveau des fournisseurs de soins régionaux, hospitaliers et individuels;
- S'allie avec des fournisseurs de soins et des partenaires technologiques de tout l'Ontario pour instaurer des applications de cybersanté et établir des liens entre les fournisseurs de soins et les renseignements dont ils ont besoin;
- Investit dans la prestation de services de santé électroniques, par exemple en subventionnant des médecins pour qu'ils adoptent les DME;
- Montre la voie dans les services de santé électroniques et travaille étroitement avec ses intervenants dans les soins afin de construire le système de services de santé électroniques dans toute la province.

cyberSanté Ontario est entièrement financé par le MSSLD. Environ 80 pour cent de ses fonds sont canalisés vers les établissements de soins et les partenaires technologiques avec qui il travaille pour élaborer, livrer, appuyer et promouvoir l'adoption d'applications de cybersanté par les cliniciens. Il investit également dans les réseaux et les centres de données qui sont nécessaires pour que les fournisseurs de soins accèdent aux applications de cyberSanté.

Comment cyberSanté Ontario atteindra-t-il son objectif?

En Ontario, beaucoup de parties du système électronique de renseignements sur la santé sont en place. Les hôpitaux utilisent un système électronique de tenue des dossiers, quoique leurs systèmes ne puissent pas transférer les données dans toute la province. Environ 6 800 médecins dispensateurs de soins primaires utilisent ou créent des dossiers médicaux électroniques, mais la plupart d'entre eux ne peuvent pas communiquer de renseignements à l'extérieur de leurs bureaux. Des médecins représentant environ six millions d'Ontariens participent au programme d'adoption des DME. À mesure que l'adoption se répandra, presque tous les Ontariens seront couverts. Même si l'adoption d'outils de services de santé électroniques est assez substantielle en Ontario, ces outils ne sont certainement pas uniformes et le système de santé n'a pas encore pleinement exploité leur potentiel. Au lieu d'essayer d'établir et d'imposer une série de normes aux centaines de systèmes traditionnels utilisés par les fournisseurs de soins aujourd'hui, il est plus efficace d'établir des liens entre les différents systèmes et de leur permettre d'échanger des renseignements sur la santé facilement, en toute sécurité et d'une manière compatible avec n'importe quel système.

Ces dernières années, des centres régionaux d'échange de renseignements sur la santé ont vu le jour. La raison en est que les patients tendent à recevoir des soins localement dans des secteurs naturels d'aiguillage. Il est maintenant temps de trouver un moyen d'assurer la mise en commun des renseignements harmonieusement et en toute sécurité et de les mettre à la disposition des fournisseurs de soins. cyberSanté Ontario travaille avec des cliniciens, des établissements de soins et

des fournisseurs de technologie de l'information pour élaborer des normes et protocoles communs qui assureront la communication utile, protégée, en temps opportun et facile dans toute la province.

Les patients bénéficient des services de santé électroniques

Le but des services de santé électroniques est d'améliorer les soins en les rendant plus sûrs et plus efficaces. Pratiquement, cela signifie que les patients pourront recevoir des services de n'importe quel établissement de soins quand ils en auront besoin. Les fournisseurs de soins auront l'accès électronique protégé et immédiat à des renseignements exacts et à jour sur leurs patients (p. ex. résultats d'analyse de laboratoire, antécédents médicaux et rapports hospitaliers) et d'une manière qui en facilitera la compréhension. Ce sera une expérience harmonieuse et cohérente pour le patient.

Les fournisseurs de soins bénéficient des services de santé électronique

Les fournisseurs de soins se soucient de leurs patients et veulent obtenir les meilleurs résultats possibles pour leur santé. Les applications de cybersanté rehaussent l'excellence des soins qu'ils dispensent. Ils constatent une plus grande efficacité et une baisse marquée de la quantité de documents imprimés qui arrivent, ce qui leur fait gagner du temps car ils n'ont plus besoin de fouiller dans des documents pour évaluer l'état d'un patient. Les services de santé électroniques leur donnent un aperçu cohérent de l'état de santé actuel du patient car ils prennent les données de divers systèmes d'information sur la santé. Les services de santé électroniques les avertissent automatiquement des réactions indésirables potentielles aux médicaments.

Le système de santé bénéficie des services de santé électroniques

De meilleurs renseignements provenant des systèmes de santé électroniques rendent le système de santé plus efficace pour les patients. Ces renseignements contribuent à éviter les analyses redondantes et à faire en sorte que les lits des hôpitaux sont utilisés par des patients qui en ont réellement besoin. Ils permettent d'économiser de l'argent et d'utiliser plus efficacement de précieuses ressources en santé. Les services de santé électroniques aideront à assurer pendant longtemps des soins à la population vieillissante et aux personnes souffrant de maladies chroniques.

Assembler tous les éléments

En misant sur les progrès que cyberSanté Ontario a réalisés jusqu'à présent et en tirant parti de ceux réalisés dans tout l'Ontario, nous renforcerons les centres régionaux d'information sur la santé avec une architecture orientée vers l'avenir, des normes et des investissements. Voici quelques exemples :

- **Registres** – Des sources fiables de renseignements de base sur les patients et les fournisseurs pour assurer l'accès aux bons renseignements sur le bon patient par le bon fournisseur et avec la permission du patient.
- **Interface entre les cabinets de médecins du Sud-Ouest et le système régional de DSE (SPIRE)** – Donne aux médecins communautaires du sud-ouest de l'Ontario l'accès à des rapports provenant de dossiers d'hôpitaux.
- **ConnexionRGT** – Permet d'échanger tous les renseignements cliniques dans tout le spectre des soins de la région du Grand Toronto (45 hôpitaux, plus de 200 services de soutien communautaire et établissements de soins de longue durée, 28 centres de santé communautaire, plus de 150 centres de traitement des toxicomanies et de santé mentale, et 60 équipes de santé familiale) pour améliorer les soins à 6,3 millions d'Ontariens.
- **ConnexionS00 (sud-ouest de l'Ontario) et ConnexionNEO (nord et est de l'Ontario)** – Des activités d'intégration régionale débutent dans les centres du sud-ouest et du nord-est.

- **Entrepôts de données cliniques** – Le travail a commencé pour tirer parti des entrepôts de données cliniques locaux afin que les cliniciens puissent accéder aux données sur les patients.

Ces initiatives et bien d'autres permettront de transmettre des renseignements sur la santé à l'extérieur des établissements et des régions et au-delà des frontières. En bout de ligne, des renseignements complets seront à la disposition de tous les intervenants de l'Ontario qui doivent fournir des soins sûrs et de haute qualité au moyen d'un système électronique protégé et fiable.

Le rôle du patient

Étant donné que les fournisseurs de soins utilisent des renseignements imprimés, il est difficile pour les patients de participer efficacement à leurs propres soins. Maintenant, grâce à l'accès et aux outils électroniques, les patients ont de bien meilleurs moyens pour communiquer en toute sécurité avec leur équipe de soins, de prendre des rendez-vous, de voir leurs médicaments, de se renseigner sur leurs troubles et de gérer leur santé en partenariat avec leur équipe de soins. Des progrès ont déjà été effectués afin de donner aux patients l'accès aux renseignements sur leur santé dans les dossiers médicaux électroniques de leur médecin ou les dossiers des hôpitaux. À mesure que le système provincial de dossiers de santé complet et intégré prendra forme, la priorité sera donnée à l'accès des particuliers aux renseignements sur leur santé.

L'édification d'un système de services de santé électroniques pour la population de l'Ontario constitue un grand défi. Les employés de cyberSanté Ontario sont très honorés d'avoir été chargés d'une tâche aussi importante.

cyberSanté Ontario croit fermement que s'il travaille en coalition avec les fournisseurs de soins et les partenaires technologiques, galvanisé par la vision commune de la façon d'améliorer la qualité des soins pour les patients, il construira pour la population ontarienne un système de santé vraiment exceptionnel.

Commentaires financiers

Au cours de l'exercice 2011-2012, cyberSanté Ontario a reçu 362 millions de dollars du MSSLD. De cette somme, dans le cadre d'ententes de paiements de transfert, 134 millions ont servi à financer des projets menés par les partenaires de la prestation des services dans la communauté des soins. Les partenaires incluaient les RLSS, OntarioMD, des hôpitaux et des consortiums d'hôpitaux et d'autres fournisseurs de soins. Le solde des fonds (228 millions de dollars) a servi à financer des programmes qui ont conduit à la conception des dossiers de santé électroniques, ainsi que l'évolution et le soutien de l'infrastructure technologique, et la gestion de l'organisme. Les vendeurs de technologie sélectionnés ont reçu la majeure partie de ces fonds à la suite d'un processus d'approvisionnement rigoureux, juste, ouvert et concurrentiel. Sur les 228 millions de dollars, 39 millions ont servi à acquérir des immobilisations.

L'organisme a commencé l'année avec un budget de fonctionnement de 568 millions de dollars mais a averti le MSSLD en milieu d'exercice qu'il ne dépenserait pas tout cet argent. La raison en est principalement la réduction notable du recours à des experts-conseils de l'extérieur, une réduction nette du personnel qui compte maintenant une centaine d'employés de moins, et le réaménagement des priorités du portefeuille de projets de l'organisme.

Les charges et les frais généraux ont été réduits également, et à 27 millions de dollars, se chiffrent environ à la moitié du budget de fonctionnement original. Les dépenses du réseau et de l'infrastructure technologique ont été réduites à la suite de l'optimisation des programmes et de la renégociation des contrats avec les vendeurs.

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de
cyberSanté Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de cyberSanté Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats et variation de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de cyberSanté Ontario au 31 mars 2011 ainsi que de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 9 a) des états financiers, qui décrit le retraitement des états financiers de l'exercice précédent. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Autre point

Les états financiers de cyberSanté Ontario au 31 mars 2010 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 24 juin 2010.

Toronto, Canada
Le 29 juin 2011

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés,
Experts-comptables autorisés

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 mars

	2011 \$	2010 \$
		[Données retraitées, voir note 9]
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	42 730	20 794
Charges payées d'avance	5 921	3 742
TVH/TPS à recevoir	3 693	19
Total de l'actif à court terme	52 344	24 555
Immobilisations [note 4]	64 418	36 731
	116 762	61 286
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	47 615	23 386
Montant à payer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée [note 3 [b]]	4 729	1 169
Total du passif à court terme	52 344	24 555
Apports de capital reportés [note 5]	64 418	36 731
Total du passif	116 762	61 286
Engagements et éventualités [note 6]		
Actif net	—	—
	116 762	61 286

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration



Greg A. Reed
Président et chef de la direction
et membre du Conseil



Raymond V. Hession
Président du Conseil d'administration

État des résultats et variation de l'actif net

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mars

	2011 \$	2010 \$
		[Données retraitées, voir note 9]
REVENUS		
Subventions du gouvernement [note 3 [a]]	318 121	337 672
Amortissement des apports de capital reportés [note 5]	11 559	10 501
	329 680	348 173
CHARGES		
Conception et mise en œuvre	147 184	153 184
Services technologiques	137 076	147 386
Services communs	26 527	27 773
Technologie habilitante	7 334	9 329
	318 121	337 672
Amortissement des immobilisations	11 559	10 501
	329 680	348 173
Excédent des revenus sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net au début de l'exercice, selon les données retraitées [note 9 [a]]	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes complémentaires.

État des flux de trésorerie

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mars

	2011 \$	2010 \$
		[Données retraitées, voir note 9]
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les charges de l'exercice	—	—
Ajouter (soustraire) les éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(11 559)	(10 501)
Amortissement des immobilisations	11 559	10 501
	—	—
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	(2 179)	483
TVH/TPS à recevoir	(3 674)	(19)
Comptes créditeurs et charges à payer	19 698	(17 598)
Montant à payer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	3 560	34 073
Flux de trésorerie découlant des activités de fonctionnement	17 405	16 939
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(34 715)	(22 615)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(34 715)	(22 615)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Fonds utilisés pour l'achat d'immobilisations	39 246	19 618
Flux de trésorerie découlant des activités de financement	39 246	19 618
Augmentation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	21 936	13 942
Encaisse au début de l'exercice	20 794	6 852
Encaisse à la fin de l'exercice	42 730	20 794

Voir les notes complémentaires.

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

Le 31 mars 2011

1. NATURE DES ACTIVITÉS

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes ses fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et la direction des affaires de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

- [a] fournir des services de cybersanté et le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de services de soins de santé efficaces et efficaces en Ontario;
- [b] élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement en matière de services de cybersanté;
- [c] protéger la vie privée des personnes dont les renseignements personnels ou les renseignements personnels sur la santé sont recueillis, transmis, stockés ou échangés par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règl. de l'Ont. 339/08 [en anglais seulement]).

cyberSanté Ontario et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée [le « ministère »] ont conclu un protocole d'entente et une entente de paiement de transfert, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2009.

La province d'Ontario assure le financement de cyberSanté Ontario par l'entremise du MSSLD. Le solde excédentaire doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout solde déficitaire réduit le financement de l'exercice suivant.

En tant qu'agent de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif, à moins de recommandations comptables particulières du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) ou de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les principales méthodes comptables sont résumées ci-dessous.

Constatation des revenus

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré. Les apports réservés à l'achat d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels sont reportés, puis constatés comme financement à l'exercice au cours duquel la charge d'amortissement est comptabilisée.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les coûts du soutien général ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux services communs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée respective des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à la valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et variation de l'actif net.

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations à un régime de retraite à cotisations déterminées sont passées en charges lorsqu'elles sont exigibles.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Futures modifications des méthodes comptables

En décembre 2010, le CCSP a modifié la Préface des normes comptables pour le secteur public pour enjoindre aux organismes sans but lucratif de se conformer soit au Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public avec les chapitres SP 4200 à SP 4270, soit au Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public sans ces chapitres. Ces normes s'appliquent aux exercices qui commencent le 1^{er} janvier 2012 ou plus tard, mais il est possible de les adopter plus tôt. cyberSanté Ontario évalue présentement les effets de l'adoption de ces normes.

3. GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

[a] Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé comme un revenu est calculé comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	228 065	246 110
Financement au titre des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	133 839	116 336
Financement total	361 904	362 446
Montant servant à financer les immobilisations et comptabilisé comme apports de capital reportés [note 5]	(39 246)	(19 618)
Intérêt reçu au cours de l'exercice et devant être versé au ministère	404	—
Intérêt reçu et fonds non utilisés devant être remboursés au ministère [note 3 [b]]	(4 941)	(5 156)
Montant constaté comme revenu	318 121	337 672

[b] Le montant à payer au ministère est calculé comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Intérêt reçu et fonds non utilisés	4 941	5 156
Financement à recevoir	(212)	(3 987)
4 729	1 169	

4. IMMOBILISATIONS

	2011		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	58 633	37 853	20 780
Logiciels	32 500	27 315	5 185
Mobilier et matériel de bureau	4 441	3 097	1 344
Améliorations locatives	3 492	3 070	422
Travaux en cours	36 687	—	36 687
	135 753	71 335	64 418

	2010		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	55 723	38 762	16 961
Logiciels	30 427	22 782	7 645
Mobilier et matériel de bureau	4 190	2 613	1 577
Améliorations locatives	3 490	2 383	1 107
Travaux en cours	9 441	—	9 441
	103 271	66 540	36 731

Certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations ne sont pas utilisés actuellement et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis sur l'exercice. La valeur comptable nette de ces actifs s'établit comme suit :

	2011 \$	2010 \$
Matériel informatique	7 035	2 158
Logiciels	42	838
Travaux en cours	36 687	9 441
	43 764	12 437

Au cours de l'exercice, du matériel informatique qui n'était plus utilisé et dont la valeur comptable nette s'établissait à 217 \$ (80 \$ en 2010) a été radié et inclut dans l'amortissement des immobilisations.

5. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

	2011 \$	2010 \$
Solde au début de l'exercice	36 731	27 614
Fonds utilisés pour financer l'achat d'immobilisations [note 3]	39 246	19 618
Amortissement	(11 559)	(10 501)
Solde à la fin de l'exercice	64 418	36 731

6. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

[a] cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2012	76 881
2013	51 109
2014	26 385
	154 375

[b] La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient des baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable des paiements à effectuer en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2012	5 742
2013	5 690
2014	5 240
2015	4 146
2016	3 349
2017 et par la suite	913
	25 080

[c] cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient de futurs paiements, une fois que ces partenaires ont satisfait à des exigences d'admissibilité particulières. Le montant total des paiements liés à ces ententes s'élève à environ 184 millions de dollars, dont 111 millions de dollars devraient être payés au cours de l'exercice 2012. Ces paiements doivent être versés au cours de la période qui se termine le 30 juin 2013.

[d] cyberSanté Ontario a pris des engagements contractuels concernant des projets de développement qui exigent de futurs paiements une fois que les résultats attendus auront été déterminés. Le montant total des paiements liés à ces ententes s'élève à environ 46 millions de dollars.

[e] Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et de réclamations potentielles. La direction a comptabilisé sa meilleure estimation de sa responsabilité potentielle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité potentielle est probable et peut être évaluée. Dans d'autres cas, les résultats ultimes de ces réclamations ne peuvent être déterminés pour l'instant. Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera inscrite au cours de l'année pendant laquelle la responsabilité pourra être évaluée ou qu'un rajustement à tout montant déjà inscrit sera jugé nécessaire. Tout rajustement aux comptes établis en lien avec des réclamations sera effectué au cours de l'année au cours de laquelle les rajustements aux montants comptabilisés seront jugés nécessaires.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 2 782 \$ (2 427 \$ en 2010).

8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La modification apportée aux comptes créditeurs et aux charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, totalisant 4 531 \$ (1 209 \$ en 2010), a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

9. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

[a] Lors des exercices précédents, les fonds non utilisés pour couvrir les charges de fonctionnement étaient comptabilisés comme un revenu pour l'exercice au cours duquel les fonds étaient promis et ensuite comptabilisés comme une réduction de l'avoir net pour l'exercice au cours duquel les fonds étaient remboursés au ministère.

Les états financiers de l'exercice précédent ont été retraités afin de comptabiliser comme passif les fonds promis qui excédaient le montant utilisé pour financer les immobilisations et les charges de fonctionnement.

En raison de cette modification, le revenu provenant de la subvention du gouvernement comptabilisé dans l'état des résultats et variation de l'actif net pour l'exercice clos le 31 mars 2010 a été réduit de 5 156 \$ et l'actif net au 31 mars 2010 a été réduit du même montant. L'actif net au 1^{er} avril 2009 a été réduit de 596 \$ et le remboursement de l'excédent de l'exercice précédent comptabilisé dans l'état des résultats et variation de l'actif net a été éliminé.

[b] Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états financiers déjà présentés afin de se conformer à la présentation des états financiers de 2011.



www.cybersanteontario.on.ca

777, rue Bay, bureau 701 | Toronto (Ontario) M5G 2C8 **Téléphone :** (416) - 586 - 6500 | **Télécopieur:** (416) - 586 - 4363
Sans frais: 1 - 888 - 411 - 7742 | **Courrier électronique:** info@ehealthontario.on.ca

